

SESSION ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 09/10/2015.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, DEBARNOT, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. DORLENCOURT, HERMANN, Mme HAMEL, M. LECOCQ, Mme POPY.

Absent : M. DESTERNES.

Mme Sylvine HAMEL a été élue secrétaire de séance.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :

Salle polyvalente / Mairie :

Le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par Mme MANZANARES, chargée de mission à l'A.T.D.A., Le projet porte sur une réhabilitation de la salle des fêtes, sans modification de surface et seuls les travaux suivants ont été retenus :

- Remplacement des menuiseries extérieures (y-compris celles de la mairie),
- Isolation phonique de la salle,
- Mise en place d'une climatisation,
- Remplacement de l'estrade actuelle par une estrade amovible,
- Rénovation d'ensemble et mise aux normes,
- Modification de l'entrée principale de la salle et de la mairie pour accessibilité PMR.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve cette étude et dresse une liste d'architectes à contacter.

Vidange de la lagune :

L'Adjoint délégué, Christian COLLAYE, rend compte de ces travaux qui se sont déroulés sur environ 3 jours et sans incident. Le pompage des boues a été effectué sur les deux bassins et les berges ont été lavées. Il est tout de même nécessaire de prévoir le nettoyage du bac dégraisseur.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Effectifs : La rentrée scolaire s'est bien déroulée et les effectifs sont de 51 élèves sur l'ensemble du RPI, répartis comme suit :

Ecole primaire de St Plaisir : 32 élèves, dont : 8 GS, 4 CP, 3 CE1, 10 CE2, 4 CM1, 3 CM2.

Ecole maternelle de Franchesse : 19 élèves, dont : 1 PS, 12 MS, 6 GS.

Rythmes scolaires : Les nouvelles activités périscolaires ont repris, encadrées par l'adjoint technique, Sabrina LAMY, assistée de divers intervenants bénévoles. Elles ont lieu les mardis et vendredis, de 15h45 à 16h25, et la quasi-totalité des enfants y participent gratuitement.

Il est prévu de solliciter, à nouveau, le Fonds de soutien « Rythmes scolaires » de l'Etat mais le versement de cette aide (50 € par élève et par an) est désormais subordonné à la mise en place, par la commune, d'un projet éducatif territorial (PEDT) transmis, pour validation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) ainsi qu'à la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP).

Invité à prendre connaissance de ce document, le Conseil Municipal propose qu'il soit établi, dès maintenant, pour une période de 3 ans, allant de la rentrée scolaire 2015 à la fin d'année scolaire 2018, et autorise le Maire à le signer.

MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :

L'Association Bourbon Sportif Foot ayant réitéré sa demande d'utilisation du stade municipal, le Conseil Municipal se déclare favorable à cette mise à disposition et aux mêmes conditions financières que précédemment, soit :

Utilisation en journée :

- 15 € par match, si l'association assure la tonte du terrain,
- 18 € par match si cet entretien est assuré par la commune.

Utilisation en nocturne (donc avec éclairage) :

- 18 € par match, si l'association assure la tonte du terrain,
- 30 € par match si cet entretien est assuré par la commune.

RAPPORTS ANNUELS DIVERS :

Après avoir entendu la présentation de ces documents, le Conseil Municipal approuve sans réserve les rapports d'activité 2014 du SIVOM Eau et Assainissement Nord-Allier et de la Communauté de Communes.

REORGANISATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Le maire fait part de l'actuelle procédure de révision du schéma de coopération intercommunale, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Ainsi, la fusion des Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud est envisagée, ce qui ferait de ce nouveau territoire, le plus petit EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du département. L'ensemble des Conseils communautaires et municipaux seront appelés à se prononcer sur ce projet.

SOUTIEN AUX EXPLOITANTS AGRICOLES RETRAITES :

- Conscient du montant dérisoire des pensions de retraite des agriculteurs (moyenne : 680 € par mois), souvent très inférieur au seuil de pauvreté (993 €),
- Mesurant les difficultés financières qui en découlent, dans le contexte actuel d'augmentation du coût de la vie,

le Conseil Municipal s'associe pleinement aux justes revendications des exploitants agricoles retraités FDSEA-ANRAF et soutient la motion qu'ils ont adoptée, en congrès départemental.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.